

FINISTÈRE ET SOLIDAIRES

Octobre 2015

Holl asambles evit penn ar bed



* Les communes du canton : Brélès, Le Conquet, Guipronvel, Molène, Lampaul-Plouarzel, Lanildut, Lanrivoaré, Locmaria-Plouzané, Milizac, Ouessant, Plouarzel, Plougonvelin, Ploumogueur, Plourin, Porspoder, Saint-Renan, Trébabu, Tréouergat.

À LA UNE



Rendre compte de notre mandat : un engagement !

« Un peu plus de six mois après notre élection au conseil départemental, nous sommes heureux de vous présenter aujourd'hui le premier numéro de notre lettre d'information.

Cette volonté de rendre compte de notre mandat faisait partie de nos engagements. Plus qu'un engagement, c'est une nécessité, une volonté aussi de rendre plus lisible les politiques que nous portons et les actions que nous engageons pour améliorer la vie des Finistériens.

Déjà, depuis mars, nous transmettons à tous les élu-es du territoire le compte-rendu précis des décisions votées au Conseil départemental et qui concerne directement notre canton. Si vous souhaitez vous aussi recevoir ces informations, merci de nous indiquer votre courriel.

De plus, nous tenons régulièrement des permanences, sur rendez-vous afin de recevoir les habitants ou tous les porteurs de projets qui le souhaitent.

Enfin, nous sommes présents sur le terrain, avec vous, lors des nombreux événements qui animent notre territoire, dans les différents lieux et structures qui font vivre nos communes.

Nous restons à l'écoute et la disposition de tous.

Bonne lecture, et à bientôt ! »

Elyane PALLIER et Didier LE GAC

LE CHIFFRE



43 550

collégiens ont fait leur rentrée dans le Finistère en septembre. Le Conseil départemental investit chaque année 25 millions d'euros pour leur offrir de bonnes conditions de scolarité.

L'IMAGE



Une nouvelle équipe au travail



Au sein de la nouvelle équipe au Conseil départemental, Elyane Pallier est membre de la commission Solidarités, Enfance, Famille. Didier Le Gac siège dans la commission Territoires et Environnement, il est vice-président du Pays de Brest et délégué aux déplacements et à la mobilité.



Contactez-nous

✉ Par mail : elyane.pallier@finistere.fr / didier.legac@finistere.fr

☎ Par tél. : 02 98 76 60 32

Par courrier postal : 32 boulevard Dupleix - 29000 Quimper

Continuité et solidarité territoriale !

Une particularité de notre canton : la présence de deux îles sur son territoire. C'est une vraie fierté ! Deux rapports ont été votés en septembre à propos de services essentiels pour Molène et Ouessant.

Lors de la Commission permanente de septembre 2015, les élu-es du Conseil départemental ont approuvé deux rapports importants pour la vie quotidienne sur nos îles.

Le premier concerne leur **desserte maritime** et les 33 000 passagers transportés chaque année. Cette desserte permet d'assurer une liaison quotidienne avec le continent. Les élu-es ont décidé de **prolonger d'une année le contrat avec le concessionnaire actuel** Kéolis. Ce délai permettra au Conseil départemental de mener une réflexion relative au modèle économique devant être mis en oeuvre pour la desserte maritime des îles de Molène, Ouessant et Sein avec le Conseil régional. Rappelons que la Région est appelée à exercer cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2017 au titre de la loi NOTRe.

Dans le second rapport, l'assemblée départementale a voté la **reconduction de la desserte aérienne avec Ouessant** dont le contrat de délégation arrive à terme. La compagnie Finist'air a transporté 3 273 passagers depuis l'aéroport de Guipavas (du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015). 60% sont des habitants de l'île qui peuvent, grâce à cette liaison, se rendre sur le continent sur la journée. La fréquentation est en progression d'environ +18% sur les deux dernières années d'exploitation.

Liaison aérienne et maritimes sont complémentaires et répondent à une **mission de service public de continuité territoriale**. Il s'agit également d'un enjeu prioritaire de maintien de la population locale à l'année sur ces îles. Ces dessertes favorisent également le développement local **en valorisant le potentiel économique et touristique des îles**. Elles permettent également l'accès des insulaires aux différents services publics (éducation, santé, administrations), aux services marchands non présents sur les îles et aux grands réseaux de transports.



Elles leur assurent également un approvisionnement régulier à un coût raisonnable ainsi que l'intervention sur les îles d'artisans et d'entreprises du continent.

Ces dessertes aériennes et maritimes s'inscrivent dans le « **Plan d'engagement avec les îles finistériennes** » à travers lequel le Conseil départemental soutient aussi activement les projets locaux.

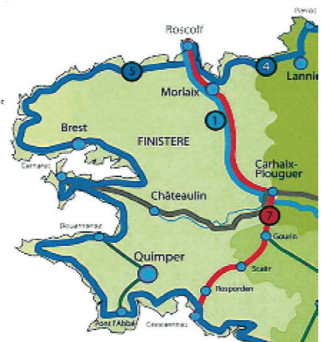


TRANSPORTS

Une politique de déplacements intégrant les projets de développement des territoires

Le 3ème schéma départemental du vélo est en préparation pour continuer à encourager ce mode de déplacement et aménager les infrastructures nécessaires.

Ce nouveau schéma départemental sera voté lors de la Séance plénière de janvier prochain. L'un des itinéraires phares de ce schéma départemental est la **vélo-route** qui traverse notre canton en suivant le littoral. En plus de l'attrait touristique, l'enjeu est bien de promouvoir et développer les déplacements doux. A noter que le conseil départemental accompagne les communes qui souhaitent s'engager dans la réalisation d'aménagements cyclables à hauteur de **50%, voire 80%** si la piste cyclable se situe en dehors de l'agglomération.



Le 6 octobre dernier, nous avons échangé avec les élus locaux sur les enjeux concernant les déplacements sur le territoire.

Le Conseil départemental a invité, dans les locaux de la CCPI, tous les élus du Pays de Brest en charge des déplacements, pour échanger sur ces enjeux.

Routes, aires de co-voitages, déplacements doux étaient au cœur des discussions. L'objectif est de **prioriser les projets routiers pour les cinq années à venir**.

En effet, la raréfaction du foncier agricole invite à réfléchir à des consolidations des routes existantes plutôt que la création de nouveaux axes.

Un chiffre : **88% des Finistériens se déclarent plutôt satisfaits du réseau routier** dans le département (sources : CSA / Baromètre de l'Opinion 2014).



ZOOM SUR

Bientôt un collège neuf à Saint-Renan

Le dossier avance ! Le Conseil départemental a voté en octobre l'acquisition du terrain qui va accueillir le futur collège de Saint-Renan. Point sur ce projet majeur pour notre territoire.



L'actuel collège Kerzouar à Saint-Renan accueille environ 500 élèves; les bâtiments datent des années 1980. De nombreux travaux ont été réalisés au fil du temps pour optimiser l'existant. Aujourd'hui, avec l'arrivée de nouveaux élèves, le collège se trouve trop petit. Le Conseil départemental a donc souhaité **offrir un nouveau lieu d'enseignement plus adapté** aux collégiens et à l'équipe pédagogique.

Dès 2014, le Département a décidé la **construction d'un nouveau collège public** sur la commune. Ce projet s'accompagne de la création d'un gymnase à proximité du site.

Le nouveau collège permettra d'accueillir 700 élèves et sera bien sûr entièrement accessible aux personnes handicapées.

Lors de la commission permanente du 5 octobre dernier, les élus du Conseil départemental ont voté **l'acquisition d'un terrain de 21 799 m² pour y implanter ce nouvel équipement**. Cette parcelle est située à l'ouest de la commune de Saint-Renan, le long

de la route départementale, après la gendarmerie et la caserne des pompiers.

La prochaine étape sera l'élaboration des plans avec tous les partenaires réunis autour d'un programmiste.

« Permettre aux jeunes de faire leur scolarité dans les meilleures conditions »

Ce projet d'ensemble représente un investissement de **19,1 millions d'euros** pour le Conseil départemental correspondant à la construction du collège et à une participation départementale au futur gymnase prévu par la commune.

Le Département est ainsi mobilisé pour **favoriser la réussite éducative de tous les collégiens**. A noter par exemple que le Conseil départemental soutient leurs projets et ceux de l'équipe enseignante, notamment la démarche « Agenda 21 » en faveur du développement durable et le projet de prévention des risques auditifs (3 000 € et 200 € de subventions du Département votés en septembre dernier).

Chiffres clés

700

C'est le nombre d'élèves qui pourront être accueillis dans le nouveau collège.

21 799 m²

C'est la surface de la parcelle que vient d'acquérir le Département pour y implanter ce nouvel établissement.

19,1 M€

C'est le montant global de cette opération de construction du collège et de la participation départementale au futur gymnase prévu à côté du site.



Nos engagements

Nous sommes engagés en faveur de la réussite scolaire et de l'épanouissement de tous les jeunes Finistériens.

- assurer de bonnes conditions de scolarisation, d'accueil et de vie dans les collèges.
- soutenir la mission éducative dans tous les collèges et favoriser les actions innovantes
- agir pour la qualité de la restauration à un tarif abordable pour les familles et en favorisant la consommation locale.



Réhabilitation des friches en centre-bourg

Les communes qui souhaitent **redonner de l'attractivité** à leurs centres bourgs sont souvent confrontées à des friches industrielles, commerciales ou agricoles.

Le Conseil départemental a décidé de soutenir ces communes en leur apportant une aide spécifique sur les phases « étude » et « démolition- dépollution ».

Cette aide vient en complément des dispositifs départementaux existants pour les travaux de réhabilitation.

500 000 € sont réservés pour la CCPI. Les communes de Saint-Renan, Milizac, Plouarzel et Locmaria-Plouzané sont concernées.

Venez visiter la Maison du Département

Groupes, associations, écoles, collèges... vous êtes les bienvenus au siège du Conseil départemental à Quimper.

Un accueil avec visite et découverte du rôle, du fonctionnement et des compétences du Département vous sera proposé.

C'est également l'occasion de découvrir l'exposition « 100 métiers - Des hommes et des femmes au service des Finistériens » sur le travail des agents. Elle est présentée jusqu'au 17 décembre 2015 à la Maison du Département.

Pour plus d'informations et organiser votre visite, contacter la Direction de la communication au **02 98 76 62 96**.



REFORME

Les impacts de la loi NOTRe

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a été promulguée le 7 août dernier. Elle comprend plusieurs dispositions qui impactent les Départements.

Après la définition des contours des nouvelles régions, cette loi a défini les compétences dévolues aux communes, communautés de communes, métropoles, départements et régions.

Pour l'essentiel concernant les Départements :

- Ils perdent la clause de compétence générale mais sont confirmés pour la **mise en œuvre des solidarités sociales** (situations de fragilité sociale, personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap)
- Le **réseau routier départemental** reste de leur compétence ainsi que le transport des élèves handicapés, mais, pour l'essentiel, l'organisation des transports est confiée à la région dès le 1er janvier 2017 (transports non urbains, maritimes, scolaires, gares routières).

- Ils restent gestionnaires des **collèges**.
- Le département du Finistère est actuellement gestionnaire de 15 **ports de pêche et de commerce**. La loi NOTRe prévoit des espaces de négociation entre collectivités territoriales pour définir le gestionnaire de chaque port (ou syndicat mixte).
- La compétence « **déchets** » passe à la Région et les EPCI doivent obligatoirement prendre la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages », de même que la compétence « **eau et assainissement** ».
- La Région devient responsable sur son territoire du **développement économique**.

Le Conseil départemental s'attelle à mettre en oeuvre cette réforme qui est une avancée dans la clarification des compétences de chaque collectivité territoriale. Il sera attentif à la bonne continuité des services qu'il a jusque-là pu développer ainsi qu'aux agents de la collectivité qui les exerçaient.



Agenda

- **Séances plénières** : 22 octobre et 17 décembre (séances ouvertes au public)
- **Commissions permanentes** : 2 novembre et 7 décembre



Nous rencontrer

Nous rencontrons régulièrement les habitants et les acteurs du canton. Si vous aussi vous souhaitez nous rencontrer, **contactez-nous pour prendre rendez-vous**.